

# LE RAVETON

LE JOURNAL OFFICIEL DE VARREDES

Janvier 2023





# EDITO//SOMMAIRE

## VARREDDOISES, VARREDDOIS, CHERS RAVETONS



Vous avez pu participer à une marche de nuit, début décembre, et découvrir les chemins de Varredes. Tous les participants étaient très satisfaits de cette balade nocturne.

Au dernier conseil municipal, une discussion s'est engagée sur l'utilité de laisser les candélabres sous tension toute la nuit. Après avoir demandé l'avis de différents intervenants de l'éclairage public, le conseil décide dans un premier temps d'éteindre l'éclairage dans les rues de notre village de 23h00 à 5h00 du matin. Si cette économie peut permettre une économie sur le budget communal cela sera bénéfique à tous les varredois. La maîtrise du coût de nos énergies devient de plus en plus difficile pour la commune sans oublier la dépense des ménages. En espérant que cette décision ne vous dérangera pas trop dans vos activités.

Pendant cette période de fêtes, nous avons voulu garder des illuminations pour le plaisir des yeux de nos enfants mais en réduisant le temps d'éclairage.

Je vous souhaite une très belle année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés.

*Bien à vous*  
Jean-Pierre MAILLÉ

---

## SOMMAIRE

La Mairie communique .....	4	L'école .....	18
Actualité & Reportages .....	11	Notre histoire .....	19
Associations & Animations .....	14	Temps libre .....	24
Enfance/Jeunesse .....	17	Infos pratiques .....	29

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## COLLECTE DES SAPINS

Nous vous informons que durant tout le mois de Janvier un emplacement est réservé Chemin des Cardennes pour la collecte des sapins de Noël. Nous vous demandons donc de ne pas déposer votre sapin sur le trottoir devant chez vous.

L'équipe du Cadre de Vie.



## ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :

- SAVELLI Lucilia le 14 novembre 2022
- SUJANA Irfan le 27 novembre 2022
- GRANGER Lara le 7 décembre 2022



Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- M. MARREAU Patrice le 12 novembre 2022
- M. LEBEL Jean-Claude le 6 décembre 2022



## ERRATUM

« Dans le raveton de Décembre 2022, il manque la page 2 sur 4 de l'article sur le canal de l'Ourecq, vous la retrouverez au chapitre « Notre histoire » à la page 19. Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée.

Joana DA ROCHA  
ARAUJO, Adjointe à l'information.

## BALAYAGE DES RUES

10-11 Janvier 2023





# LA MAIRIE COMMUNIQUE

Département de Seine  
et Marne

République Française  
Commune de Varreddes

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19

**Présents** : 11

**Votants** : 13

**Séance du 27 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MENIL.

**Sont présents** : Jean-Pierre MENIL, Michèle DAOUST, Joana DA ROCHA ARAUJO, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Philippe VIGNAL, Carole DOS SANTOS, Marlène PEYRE PRADIER, Sébastien DENIS, Sylvain GOBERT, Estelle LANTENOIS, Océane COLIN

**Représentés** : Francis MESSANT par Jean-Pierre MENIL, Christine VALET par Michèle DAOUST

**Excusés** : Georges THERRAULT, Bruno NAVE, Jean-Philip EIMECKE

**Absents** : Philippe BALEMBOIS, Valérie CAMUS, Ludovic SAULNIER

**Secrétaire de séance** : Joana DA ROCHA ARAUJO

---

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Présentation des nouvelles règles concernant les délibérations et procès-verbaux
- 2) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- 3) Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies du SDESM
- 4) Convention avec le SDESM pour les services SIG (Système d'Information Géographique)
- 5) Complément au tarif du centre de loisirs
- 6) Nomination d'un correspondant incendie et secours
- 7) Dénomination d'un lotissement et de sa voirie
- 8) Création de postes
- 9) Décisions modificatives
- 10) Convention financière de scolarisation
- 11) Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1) Présentation des nouvelles règles concernant les délibérations et procès-verbaux**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément à une nouvelle réglementation, les règles concernant les procès-verbaux et délibérations sont modifiées comme suit :

~ Le compte-rendu des séances du conseil municipal est supprimé et est remplacé par la liste des délibérations adoptées par le conseil municipal. Cette liste est à afficher en mairie et à mettre en ligne, dans un délai d'une semaine, sur le site internet de la commune.

~ Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance. Il est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique sur le site internet de la commune et un exemplaire papier doit être mis à la disposition du public.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## **2) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - DE 2022 30**

La réforme des modes d'accueils implique de modifier la dénomination de la compétence telle qu'indiquée dans les statuts de la C.A.P.M. à l'article 4 III – F Petite Enfance en remplaçant « Gestion du Relais Assistantes Maternelles communautaire itinérant » par « Gestion des Relais Petite Enfance communautaires itinérants » et en ajoutant la compétence "Création et gestion d'un nouveau Lieu d'accueil Enfant Parent itinérant".

Chaque commune membre de la CAPM est invitée à se prononcer sur la modification de ces statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

## **3) Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés - DE 2022 31**

Afin de pouvoir bénéficier de tarif préférentiel pour le gaz et l'électricité, le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes d'énergies et de services associés.

## **4) Convention pour les services SIG et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique - DE 2022 32**

Le SDESM propose à ses membres de bénéficier d'un Système d'information géographique (SIG) sous forme d'une convention-cadre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention-cadre.

## **5) Objet: Tarif centre de loisirs - DE 2022 33**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juin 2022 fixant les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1er septembre 2022. Il indique que les tarifs du périscolaire pour les enfants n'habitants pas la commune n'ont pas été déterminés et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce point.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'accueil de loisirs, comme suit :

- par jour et par enfant habitant les communes de Varreddes et Marcilly :

- Tarif pendant les périodes scolaires (sauf mercredi) :

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil du soir y compris goûter	Accueil du soir PAI
de 0 à 1 067 €	2,00 €	3,00 €	2,50 €
de 1 068 à 1 524 €	2,50 €	3,50 €	3,00 €
au delà de 1 524 €	3,00 €	4,00 €	3,50 €

- Tarif du mercredi pendant les périodes scolaires :

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

(goûter et repas compris)

Quotient familial de 0 à 1 067 €	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
	Journée	14,00	13,50 €	13,00 €	11,00 €
	1/2 journée	8,00 €	7,50 €	7,00 €	5,00 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	16,00 €	15,50 €	15,00 €	13,00 €
	1/2 journée	9,00 €	8,50 €	8,00 €	6,00 €
au delà de 1 524 €	Journée	18,00 €	17,50 €	17,00 €	15,00 €
	1/2 journée	10,00 €	9,50 €	9,00 €	7,00 €

- *par jour et par enfant habitant la commune de Varredes :*

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial de 0 à 1 067 €	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
	Journée	14,00	13,50 €	13,00 €	11,00 €
	1/2 journée	8,00 €	7,50 €	7,00 €	5,00 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	16,00 €	15,50 €	15,00 €	13,00 €
	1/2 journée	9,00 €	8,50 €	8,00 €	6,00 €
au delà de 1 524 €	Journée	18,00 €	17,50 €	17,00 €	15,00 €
	1/2 journée	10,00 €	9,50 €	9,00 €	7,00 €

- *par jour et par enfant n'habitant pas la commune de Varredes :*

- Tarif pendant les vacances scolaires et le mercredi pendant les périodes scolaires : (goûter et repas compris)

Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
Journée	20,00	19,00 €	18,00 €	17,00 €
1/2 journée	12,50 €	11,50 €	10,50 €	9,50 €

## **6) Objet: Désignation d'un correspondant incendie et secours - DE 2022 34**

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS dispose qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné au sein du conseil municipal. Cet élu doit être un interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur GOBERT Sylvain, conseiller municipal comme correspondant incendie et secours

## **7) Dénomination d'un lotissement et de sa rue - DE 2022 35**

Monsieur le Maire indique qu'un lotissement est en cours de création sur la parcelle cadastrée section D n° 237 et qu'il convient de nommer ce lotissement et sa voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dénomme le lotissement cadastré section D n° 237 "Les Rives de l'Ourcq" et sa voirie "Allée du Petit Saint Martin"

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## **8) Création de postes**

### Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 14 heures hebdomadaires - DE 2022\_36

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique, à raison de 14 heures hebdomadaires en raison de l'ouverture du centre de loisirs et la nécessité de son entretien, à compter du 1er octobre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste.

### Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 17.5 heures - DE 2022\_37

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique, à raison de 17,5 heures hebdomadaires, en raison d'une augmentation des travaux à effectuer dans les bâtiments communaux et les espaces verts, à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste.

### Recrutement d'un vacataire - DE 2022\_38

Monsieur le Maire propose de recruter un vacataire pour effectuer la surveillance de la cantine scolaire et aider à l'animation du centre de loisirs. Cet agent interviendra en cas d'absence du personnel titulaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 1/10/2022 au 6/7/2023 pour effectuer les missions définies précédemment

## **9) Décisions modificatives**

### Décision modificative n°2 - DE 2022\_39

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été prévu au budget 2022 le versement de la compensation assainissement à la CAPM ainsi que l'extension des logiciels pour le CCAS et l'AFR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative suivante :

Article 615221 :	- 12 950.00 €
Article 023 :	+ 12 950.00 €
Article 021 :	+ 12 950.00 €
Article 2046 :	+ 12 720.00 €
Article 2051 :	+ 230.00 €

### Décision modificative n°3 - DE 2022\_40

Monsieur le maire indique que suite au recrutement d'agents et la revalorisation indiciaire, les crédits budgétaires liés aux salaires sont insuffisants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative suivante :

Article 615221 :	- 36 000.00 €
Article 6413 :	+ 30 000.00 €
Article 6451 :	+ 4 000.00 €
Article 6453 :	+ 1 000.00 €
Article 6454 :	+ 500.00 €
Article 6533 :	+ 500.00 €



# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## **10) Convention financière de scolarisation - DE 2022 41**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat Intercommunal pour l'enseignement du 1er cycle dans la partie est du canton de Dammartin en Goële et environs par lequel celui-ci propose de souscrire une convention financière étant donné qu'un élève qui habite Varreddes fréquente le collège Jean des Barres à Oissey. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la convention financière proposée par le Syndicat Intercommunal pour l'enseignement du 1er cycle dans la partie est du canton de Dammartin en Goële et environs

## **11) Affaires diverses**

### **• Convention de mise à disposition d'abris-voyageurs - DE 2022 42**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention souscrite en 2018, pour une durée de cinq ans, avec le Département de Seine et Marne et relative à la mise à disposition d'abris voyageurs.

Cette convention arrivant à échéance, le Département de Seine et Marne propose une nouvelle convention de mise à disposition d'abris voyageurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par le Département de Seine et Marne

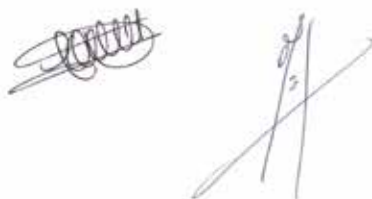
- Monsieur le Maire indique que l'enquête publique relative à la révision du P.L.U. est terminée. Le rapport du commissaire enquêteur va être étudié par la commission urbanisme.
- Le repas des anciens aura lieu le 26 novembre prochain et la distribution des colis le 3 décembre.
- Madame DA ROCHA ARAUJO :
  - indique que la commission Cadre de Vie organise le 1er octobre la cérémonie de remise des médailles du travail, des prix des maisons illuminées et l'accueil des nouveaux habitants.
  - qu'une collecte de jeux neufs va être organisée au profit de l'association Scott & Co, ils seront distribués dans les hôpitaux du GHEF, Grand Hôpital de l'Est Francilien.
  - que la commission Cadre de Vie s'interroge quant à la nécessité d'organiser le concours des maisons illuminées compte-tenu du contexte actuel
- Madame DAOUST fait un point sur la rentrée scolaire.
- Monsieur VANDEVOORDE indique que :
  - l'intérieur du local de l'ancienne garderie a été rénové par les employés communaux
  - qu'une entreprise va intervenir sur la toiture de l'église pour remettre en place les tuiles qui ont glissées.
- Monsieur DENIS demande s'il est envisagé de diminuer l'éclairage public la nuit. Suite à différents échanges, plusieurs possibilités sont évoquées :
  - éteindre un réverbère sur deux la nuit, mais ce dispositif nécessite un double câblage qui n'existe pas actuellement
  - éteindre totalement l'éclairage pendant la nuit, la gendarmerie n'est pas favorable à cette solution
  - diminution de l'intensité lumineuse

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

Une demande va être réalisée auprès du prestataire afin d'examiner quelles possibilités pourraient être envisagées.

Madame DA ROCHA ARAUJO souligne qu'il faut voir dans des aménagements de l'éclairage public, à la fois une démarche d'intérêt financier mais également un objectif écologique.

Séance levé à 22 heures 35.



## L' URBANISME à VARREDES

Le ravelon nous permet de faire des rappels ou d'annoncer des news (accessible sur le site) :

### APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire, informe que par délibération N° DE 2022-43 en date du 21 décembre 2022, le conseil municipal de la commune de Varredes a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette délibération est affichée et consultable en Mairie

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et peut être consulté sur le site internet de l'urbanisme.

Le nouveau PLU sera applicable à partir du 21 janvier 2023.

*Le site de la commune est mis à jour et les documents sont à disposition.*

G Therrault

Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme

site officiel :  
<http://varredes.fr/>



# ACTUALITÉS & REPORTAGES

## LE SAMEDI 26 NOVEMBRE A EU LIEU LE « REPAS DES ANCIENS ».

Le Samedi 26 Novembre a eu lieu le « repas des Anciens ». Jean Pierre Menil ainsi que l'équipe municipale ont partagé un moment festif et pleins de bonne humeur avec les habitants de la commune de plus de 70 ans.

Le repas a été préparé pour la première année par « le Château Marysien » et l'animation a été assurée par François Chylinski

Les doyens du repas, Mme Lebel et Mr Simon était ravis de recevoir une petite attention !

A l'année prochaine,  
L'équipe municipale.



# ACTUALITÉS & REPORTAGES

## LE ROADTRIP DE NOËL

Dimanche 11 Décembre à 8h45 120 motards sont passés au sein de notre commune pour le roadtrip de Noël. Ils sont venus chercher les jouets collectés pour l'association Scott and Co en faveur des enfants hospitalisés du Grand Hôpital de l'Est Francilien.

Merci d'avoir participé à cette collecte et à ceux qui ont bravé le froid pour voir vrombir ces moteurs !





# ACTUALITÉS & REPORTAGES

## LA MARCHE DE NOËL

Petit retour en photos sur la marche de Noël organisée par la commission Bien être et Santé. Un moment convivial et festif qui s'est terminé par un verre de l'amitié.

Merci à tous pour votre participation !



# ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

**Arbre de Noël**  
**dimanche 4 décembre**

*Retour en image*



Merci aux bénévoles pour la mise en place de la salle des fêtes et à vous tous d'être venus très nombreux assister au spectacle du Monde Magique des bulles d'Allan Hart !  
A bientôt, Le Comité des Fêtes de Varredes

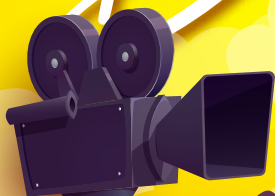


# ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

**RK DANSE**  
Vareddes

# Move & Dance!

CHORÉGRAPHIE ET MISE EN SCÈNE  
**ROSI KLESA**



**THÉÂTRE  
LUXEMBOURG  
MEAUX**

Billetterie sur notre site  
[www.rkdanse.com](http://www.rkdanse.com)

15 € à partir de 11 ans  
10 € de 4 à 10 ans  
Gratuit 0-3 ans

RENSEIGNEMENTS  
ET RÉSERVATION :  
06 12 73 57 42



# ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

***COMITE DES FETES DE VARREDDES***  
***Tous nos vœux pour cette année 2023 !***

**A vos Agendas !!**

Voici nos manifestations pour 2023 !!

Loto du Printemps : samedi 18 mars  
Fête Foraine : Weekend du 3 et 4 juin  
Marché Rural : dimanche 1 octobre  
Soirée des Amis : samedi 14 octobre  
Arbre de Noël : dimanche 10 décembre



**BENEVOLE ?**  
**BENEVOLE ?**

*Vous souhaitez vous investir dans votre commune ?*

*Vous avez des idées pour de futures animations ?*

Alors n'hésitez pas à nous contacter !

**Rejoignez-nous !!**



Pour nous joindre : [comitedesfetes.varreddes@gmail.com](mailto:comitedesfetes.varreddes@gmail.com)

Facebook : comité des fêtes de Varreddes (@comitedesfetesvarreddes)

Ou au 06 84 57 45 89

A bientôt !!

Le bureau





# ENFANCE // JEUNESSE

## POINT INFORMATION SUR LE LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS

Voici un mois que le lieu d'accueil enfants-parents communautaire a ouvert ses portes sur la communauté d'agglomération du pays de Meaux. Le lieu d'accueil enfants parents est un lieu de jeux et de rencontres pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte proche (grands-parents, oncles et tantes, etc.) Le LAEP permet de rencontrer d'autres parents, d'échanger avec des professionnels dans un cadre convivial et accueillant.



Les parents sont accueillis de manière anonyme, gratuite et sans inscription. Les futurs parents sont également les bienvenus.

Les enfants restent sous la responsabilité et le regard de leurs parents pendant toute la durée de l'accueil. Le LAEP est ouvert tous les matins de 8h45 à 11h30, les parents sont libres d'arriver et de repartir à l'heure qu'ils le souhaitent pendant ce temps d'accueil.

Le LAEP est ouvert :

- Tous les lundis à Nanteuil-lès-Meaux,
- Un mardi sur deux à Varreddes,
- Un mardi sur deux à Poincy,
- Tous les mercredis à C.-Neufmontiers,
- Tous les jeudis à Quincy-Voisins,
- Un vendredi sur deux à Fublaines,
- Un vendredi sur deux à Crégy-lès-Meaux.

Les familles peuvent se rendre sur tous les lieux d'accueil quelle que soit leur commune de résidence.

Pour plus d'informations retrouvez le LAEP par téléphone au 06.03.66.24.02, par mail à [laep@paysdemeaux.fr](mailto:laep@paysdemeaux.fr) ou sur Instagram [laep\\_paysdemeaux](https://www.instagram.com/laep_paysdemeaux). »

# L'ÉCOLE COMMUNIQUE

## Inscriptions à l'école maternelle Rentrée 2022-2023



À partir du 16 janvier 2023, vous pourrez inscrire votre enfant à l'école maternelle pour la rentrée 2023.

Sont concernés :

- les enfants nés en 2020
- les enfants nés en 2019 et 2018 scolarisés dans un autre établissement et arrivant sur la commune pour la rentrée.

Merci de vous rendre en Mairie avant le 31 mars 2023 avec les documents suivants :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- le carnet de vaccination de votre enfant
- le certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans une autre école.

Vous pourrez ensuite contacter l'école maternelle pour inscrire votre enfant. La directrice conviendra d'un entretien avec vous pour lequel vous devrez apporter :

- la fiche de pré-inscription de la mairie
- le carnet de vaccination de votre enfant
- le livret de famille
- le certificat de radiation le cas échéant

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent lors de l'inscription, il découvrira sa future école et les enseignants lors d'une porte ouverte en juin.

Au plaisir de vous rencontrer et d'accueillir votre enfant,  
Mme Morel Julie,

Directrice de l'école maternelle *Le Grand Chemin*,

Ruelle Jean Pietre, 77910 Varreddes

09.77.92.42.60.

ce.0772554h@ac-creteil.fr

A très bientôt !



# NOTRE HISTOIRE

- 1631 à 1640 : Sous Louis XIII, Louis de Foligny, Creil et Couturier sont associés pour une concession de 20 ans. Des travaux sont entrepris pour contourner les moulins par des biefs navigables, supprimant ainsi bon nombre de pertuis. Puis, Arnoul, leur successeur, fait naître le canal à Port-aux-Perches, en amont de La Ferté-Milon, en pleine forêt de Retz. Ceci étant, en 1656, il reste encore 21 portes à franchir entre Silly-la-Poterie et Mary-sur-Marne. La navigation est intense mais difficile, limitée à de petits bateaux pas suffisamment solides pour affronter la Marne puis la Seine. On y voit surtout des trains.

- 1661: Louis XIV offre le duché du Valois à Monsieur, Frère du Roi. C'est Philippe de France, déjà duc d'Orléans et de Chartres. Cependant, il a ordre de son frère de perfectionner la navigation sur l'Ourcq. Cadeau empoisonné car les querelles des concessionnaires retardent l'aménagement de la rivière que l'on appelle maintenant le canal des Ducs. L'ingénieur Louis de Régemortes est chargé des travaux. Ceux-ci perdureront au-delà de la Révolution ; en 1812, un projet de la grande écluse du Parc de Lizy est approuvé par l'Empire.

- 1676 : Louis XIV avait déjà un projet concurrent du canal des Ducs : la dérivation directe de l'Ourcq jusqu'à Paris. A l'initiative de Colbert, il accepte le projet de Pierre-Paul Riquet de Bonrepos, le créateur du canal du Midi. Deux objectifs sont mis en avant : porter des bateaux marchands directement de l'Ourcq à Paris sans passer par la Marne et ravitailler Paris en eau. Les travaux commencent à l'est de Meaux, suivant à peu près le même tracé que le canal actuel mais à un niveau inférieur. On creuse entre Poincy et Saint-Lazare, au Faubourg Saint-Nicolas, à Crégy, à Varreddes et à Congis. Mais le projet n'aboutira pas. Riquet meurt en 1680. Ses héritiers ne peuvent continuer car ils ne bénéficient plus de l'appui de Colbert, tombé en disgrâce auprès du roi.



Photo J-M Moreau

On peut encore observer des traces des travaux de l'ancien canal à Varreddes. Ici, au lieu-dit "Les Marais", l'ancien tracé a été remplacé par le "fossé", au bord du bois. Au fond à droite, la maison de l'éclusier et ses dépendances toutes neuves.



# NOTRE HISTOIRE

## Au bord du canal (Suite).

Notre promenade va commencer sur le territoire de Congis-sur-Thérouanne, à la "borne 69", sur le chemin de halage.

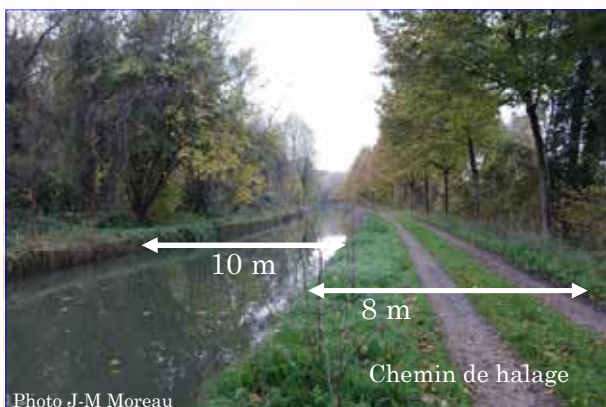
69, c'est la distance en km à parcourir si nous allons de ce point à Paris en suivant le canal. Le Point Kilométrique 0 se trouve au Bassin de la Villette. Tous les kilomètres, une borne a été implantée sur la rive droite (côté opposé au chemin de halage), ainsi qu'une "cote d'eau" permettant de contrôler le niveau de l'eau. Elles se trouvent donc aussi à gauche lorsque l'on "tourne le dos" à Paris, comme c'est le cas sur les routes nationales.

Le chemin de halage, tracé au plus près du canal sur la rive gauche, permettait de haler (tirer) les bateaux depuis la rive par les mariniers eux-mêmes, puis avec des chevaux, enfin, plus tard, avec des tracteurs. On halait les bateaux obligatoirement "à la remonte", donc contre le courant. En revanche, "à la descente", certains mariniers se contentaient de guider le bateau à la perche. Le courant moyen est de 1,5 km à l'heure.

Le canal a une largeur de 10 mètres en général (cela peut différer sur certains biefs), sauf



Une "cote d'eau", terme employé par les agents du canal. Au droit de ce dispositif, sur la berge est implantée la grosse borne carrée portant le chiffre du PK (ou était car certains ont disparu...)



Les caractéristiques principales du canal.

au niveau des écluses et des gares. Le "plafond" (le fond plat dans l'axe du canal) est le plus profond ; il est large de 5 mètres environ et permet actuellement un tirant d'eau maximum de 0,80 m (en 1880, il était de 1,40 m). Pour obtenir ce tirant d'eau, on doit souvent draguer le fond du canal (c'est-à-dire enlever la vase). L'étanchéité est obtenue grâce à un lit de terre glaise d'un mètre d'épaisseur.



# NOTRE HISTOIRE

L'emprise au sol, donc la largeur totale de l'ouvrage, dépend de la configuration du terrain avant la construction. Le tracé est étudié de façon à épouser au mieux les courbes du terrain pour supporter la plateforme du canal tout en respectant la pente permettant la navigation et l'alimentation en eau de Paris. On l'a vu, le courant doit être de 1,5 km/h environ. Trois possibilités s'offrent aux ingénieurs :

- en tranchée : le canal est sous le niveau moyen du sol d'origine et coule au fond de la tranchée creusée lors de la construction.

- en remblai : le canal est au dessus du niveau moyen du sol d'origine et surplombe les terrains environnants.

- à flanc de coteau : on a construit une plateforme sur un terrain en pente, accentuant du coup la pente originelle de part et d'autre des deux rives et du chemin de halage et créant des talus escarpés et de profonds ravins.

Du kilomètre 69 au kilomètre 67,5 environ, le canal est construit à flanc de coteau. Il surplombe la Marne et surtout le



Photo J-M Moreau

Le canal au niveau de la Pierre Saint-Martin. On voit le mur de soutènement consolidant le fort talus.

CD 121 (la "route de Congis").

L'emprise du canal débute au bord de la route avec un talus escarpé de plusieurs mètres de hauteur, puis la plateforme du chemin de halage et du canal et enfin un deuxième talus très pentu pour rattraper le niveau du sol initial. C'est au niveau de "La Pierre Saint-Martin" que les talus sont les plus hauts et les plus pentus. Un mur de soutènement en pierre retient les terres du talus depuis le ru du Creux jusqu'à la plaine du Noyer-Thomas.



Photo J-M Moreau

La roche de La Pierre Saint-Martin.

# NOTRE HISTOIRE

Entre Congis-sur-Thérouanne et le pont de la Maladrerie à Varreddes, le chemin de halage est aussi le chemin de Grande Randonnée GR 1B. Ce chemin relie le GR 1 "Tour de Paris" à Meaux et le GR 11 "Grand Tour de Paris" à Lizy-sur-Ourcq. A la "borne 69", nous nous trouvons sur le terroir de Congis. Après environ 300 mètres, nous arrivons au déversoir. Cet ouvrage permet de vider le trop-plein du canal suite à de fortes précipitations en aval. En effet, le canal est alimenté par une partie des eaux de plusieurs rivières et ruisseaux rencontrés sur son tracé. L'autre partie, pour les rivières et rus les plus importants, poursuit son cours jusqu'à son confluent habituel. En aval de Varreddes, ce sont l'Ourcq, évidemment, mais aussi la Grivette, le Clignon, la Gergogne, la Thérouanne et de nombreux rus. Un vannage automatique a été aménagé au droit du déversoir ; de plus, les agents d'entretien peuvent manœuvrer des vannes manuelles. Les eaux descendent une rigole, passent sous la route de Congis et se jettent dans la Marne grâce à un bief d'évacuation. En contrebas de la route se trouve un ancien lavoir. Une source, la "Fontaine d'Aisance", a été captée lors de la construction du canal et acheminée au pied du talus de la route pour alimenter les bacs du lavoir. Bien qu'à environ 2,5 kilomètres de l'église de Varred-

Photo J-M Moreau



Le déversoir en action. Au premier plan, la rambarde du pont sur la route de Congis.

Doc. J-M Moreau



Carte postale ancienne du déversoir et de l'ancien lavoir. L'endroit a très peu changé. On a juste démonté le toit du lavoir qui menaçait ruine.

des, quelques Ravetonnés venaient y laver leur linge avec leur "pousse-pousse", un chariot à trois roues spécialement étudié et fabriqué par les charrons varreddois.

Photo J-M Moreau



Maçonnerie du captage de la "Fontaine d'Aisance".

# NOTRE HISTOIRE

Repartons en direction de Varreddes. Brusquement, sur la rive droite, le talus disparaît, laissant place à un profond vallon. De chaque côté, les rives du canal sont bétonnées. Descendons le talus vers la route. Nous découvrons alors un souterrain voûté en pierre de taille. C'est un aqueduc. De l'eau coule sous cet aqueduc : c'est la source dite "du Creux". Nous pouvons passer sous ce tunnel et traverser ainsi le canal, presque à pied sec en temps normal. La source a un débit assez faible et sourd non loin de là. Cette source était très réputée pour sa



Photo J-M Moreau

L'aqueduc du Creux.

pureté, à tel point que certains petits bouilleurs de

cru de Varreddes appelaient leur eau-de-vie : "l'eau du Creux"... Le vallon est très escarpé et profond. En fait, c'est le lit d'un ru presque toujours à sec : le ru du Creux. Il sert de limite entre les communes de Congis-sur-Thérouanne et de Varreddes. Lors de puissants orages, il permet d'écouler les eaux de ruissellement des champs situés entre Varreddes et Le Gué à Tresmes. Sous le CD 405 reliant les deux agglomérations, au fond du vallon dit "des Grenouilleux", un petit pont permet le passage des eaux en cas de fortes précipitations.



Photo J-M Moreau

La source du Creux et le lit du ru.

Voilà la fin de la deuxième partie de notre promenade au bord du canal de l'Ourcq. Vous découvrirez la suite de notre balade dans le prochain Raveton.

Jean-Marc MOREAU.



Photo C. Combeau

19 juin 2021. Un très gros orage s'abat sur notre région. Le ru du Creux est en crue ; l'aqueduc joue son rôle et la route de Congis est coupée par les eaux boueuses.



# VOTRE TEMPS LIBRE





# VOTRE TEMPS LIBRE



# VOTRE TEMPS LIBRE



# VOTRE TEMPS LIBRE

## LES BONNES RESOLUTIONS DE 2023

Après les fêtes, nous avons tous envie de nous mettre au vert....

Reprendre une activité physique fait très souvent partie des objectifs de chaque nouvelle année, faites-vous plaisir en pratiquant une activité qui vous permette de vous dépenser tout en vous amusant ou en profitant de la nature environnante.

Pour vous remettre des excès des repas de fin d'année, voici une boisson détox très facile à réaliser.



### BOISSON DETOX

Faites bouillir un litre d'eau et râpez 100 grammes de racine de gingembre. Versez l'eau bouillante sur le gingembre râpé et laissez reposer une heure. Filtrez l'eau et mettez là au frais.

Vous pouvez consommer tel quel mais la boisson sera très forte. Cette préparation peut servir de base en mélangeant en quantité égale le jus de gingembre et du jus de citron ou d'orange. Cela peut aussi être mélangé avec du jus d'ananas ou d'un autre fruit selon vos préférences.

Bonne dégustation





# VOTRE TEMPS LIBRE



## CARTES DE VŒUX FAITES MAISON

Matériel :

Cartonnette fine assez rigide

Papiers de différentes couleurs et textures (canson, papier cadeau, calques colorés...)

Réalisation :

Découper un rectangle de 15 cm x 10.5 cm dans la cartonnette.

Couper une bande de papier de couleur rouge de 13 cm sur 1 cm. Imprimer des étoiles en se servant de word par exemple et les découper de 1.8 cm de haut et 2 cm de large. Décorer la carte selon votre inspiration en dessinant pour le modèle rouge des traits fins pour relier la bande rouge aux étoiles.

Vous pouvez également utiliser des perforatrices pour loisirs créatifs en forme de sapins, de feuilles....

Il ne reste plus qu'à écrire au feutre fin Bonne année ou un message plus personnalisé....

A vous de composer



# INFOS PRATIQUES

## NUMEROS ET ADRESSES À GARDER

### **Urgence :**

Pompier 18

Police secours 17

Samu 15

**Pharmacie de Varredes :** 01 64 33 18 02

**Taxi Ferreira Philippe :** 06 59 33 40 30

### **Maison Médicale de garde :**

SOS médecin

35, rue des Cordeliers

08 25 33 36 15 sur rendez vous

Du lundi au vendredi 20h à 00h

Le samedi 12h à 00h

Le dimanche 8h à 00h

### **Masseur kinésithérapeute :**

Mr Didelot : 06 71 82 41 91

Mr Barbeau : 06 86 36 00 62

ou 09 67 47 38 50

### **Infirmiers (res):**

Mr Carvalho/Mme Zulian/Mme Jolebiewski

01 60 09 37 51

Permanences au cabinet 46, rue Neuve

les mardis et vendredis 7h30 à 8h30.

Mme Walle Tuffin/Mme Schneider

Mme Laude/Mme Gazeau

01 64 33 72 50

Permanences cabinet 42, rue Victor Clairret

les mardis et jeudis 7h00 à 10h00

### **Ostéopathe**

Mme Braganca : 01 60 32 21 01

### **Pédicure Podologue**

Mr Bismuth : 06 76 63 54 91

### **Accueil Social**

**Maison départementale des solidarités**

01 64 36 42 74

### **Caisse d'assurance Maladie**

3646

### **Urgence sécurité Gaz**

0 800 473 333

### **Urgence Electricité (edf- Enedis)**

09 72 67 50 77

### **Urgence Eau VEOLIA**

09 69 36 86 24

### **Perte ou Vols**

Carte : 08 92 70 57 05

Chèque : 08 92 68 32 08

### **Mairie de Varredes :**

01 64 33 18 42

Lundi, Mardi, Jeudi : 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 16h à 18h

Samedi : 9h00 à 12h00

### **Centre de Loisirs :**

01 60 23 69 90

Période scolaire

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Accueil matin : 7h/8h40

Accueil soir : 17h/19h

- Mercredi :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

- Vacances scolaires :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

# INFOS PRATIQUES

## **La Poste :**

01 60 09 35 13

Heures d'ouverture

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Mardi : 9h à 12h et 14h30 à 17h30

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Samedi : 9h à 12h

## **Déchetteries :**

- Crégy les Meaux : 01 60 25 12 22

- Meaux : 01 64 33 39 18

- Monthyon : 01 64 36 12 46

- Renseignements : 01 60 24 75 75

## **Extra-ménagers**

Collecte des encombrants sur rendez-vous uniquement

Demande à faire en mairie

## **Relais Petite Enfance centralisateur**

01 64 35 07 75

## **Ecoles**

- Ecole maternelle « Le Grand Chemin »

01 64 34 58 10

- Ecole élémentaire « La Tournoye »

01 64 33 18 97

- Ecole élémentaire de Marcilly

01 64 36 63 62

Retrouvez Toutes les infos et économie locale sur notre site : [WWW.VARREDDES.fr](http://WWW.VARREDDES.fr)

**FACEBOOK : VARREDDES, NOTRE VILLAGE**



Le Raveton information est un journal municipal de la commune de Varreddes. Il est publié par la Commission de l'information composée de : Mme Da Rocha Araujo Joana, Mme Peyre Pradier Marlène, Mme Dos Santos Carole, Mme Camus Valérie, M. Francis Messant, M. Aurélien Ciotte, M. Jean Marc Moreau, M. Jean-Philip Eimecke  
Directeur de la publication : Jean-Pierre Menil.

Le journal est imprimé par la Mairie en collaboration avec La communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.



